



ACTUALITES EN BREF DU JEUDI

- Le Conseil de sécurité autorise le déploiement d'une force internationale au Mali
- La Commission d'enquête sur la Syrie confirme l'aggravation d'un conflit de plus en plus sectaire
- En dépit des progrès accomplis, d'importants défis de consolidation de la paix restent à relever – Ban
- Kenya : le HCR préoccupé par de récents incidents sécuritaires meurtriers visant des réfugiés
- Les femmes centrafricaines, victimes d'un conflit «oublié», s'alarme la Représentante spéciale Bangura
- Le Représentant spécial pour l'Afghanistan estime que la situation dans le pays s'est améliorée
- Journée de la solidarité humaine: Ban lance un appel à l'unité pour réaliser à temps les OMD

Le Conseil de sécurité autorise le déploiement d'une force internationale au Mali



Le Conseil de sécurité des Nations Unies en séance publique. Photo: ONU/Rick Bajornas

20 décembre - Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies – qui autorise le recours à la force – le Conseil de sécurité a autorisé jeudi, « pour une période initiale d'un an », le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), qui sera notamment chargée d'aider les autorités maliennes à reprendre les zones du nord du pays contrôlées par des groupes armés terroristes et extrémistes.

Aux termes de cette résolution, présentée par la France et adoptée à l'unanimité de ses quinze membres, le Conseil confie également à la MISMA la tâche d'aider à reconstituer la capacité des Forces de défense et de sécurité maliennes, en étroite coordination avec les autres partenaires internationaux, y compris l'Union européenne.

La MISMA devra « aider les autorités maliennes à reprendre les zones du nord de son territoire qui sont contrôlées par des groupes armés terroristes et extrémistes et à réduire la menace posée par des organisations terroristes, y compris Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et le MUJAO et les groupes extrémistes y affiliés, en prenant en même temps des mesures susceptibles de réduire les effets des opérations militaires sur la population civile. »

La situation dans le nord du Mali a continué de se détériorer au cours des deux derniers mois, avec la poursuite des violations flagrantes des droits de l'homme et de la destruction de sites culturels et historiques à Tombouctou. Plus de 412.000 personnes ont été contraintes de fuir la région et près de cinq millions au total ont été touchées par le conflit.

L'Union africaine, agissant en étroite coordination avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Secrétaire général et les autres organisations internationales et partenaires bilatéraux sont priés par le Conseil de sécurité de lui faire rapport « tous les 60 jours » sur le déploiement et les activités de la MISMA, « y compris avant le lancement de l'offensive dans le nord du pays ».

La résolution 2085 comporte également un volet politique appelant Bamako à ouvrir un « dialogue politique pour rétablir



pleinement l'ordre constitutionnel », notamment en organisant des élections présidentielles et législatives avant avril 2013. Le Conseil demande à être informé des progrès accomplis dans le déroulement de ce processus politique, y compris des négociations entre les autorités maliennes et l'ensemble des parties dans le nord du Mali ayant rompu tout lien avec les organisations terroristes.

Le Conseil tient en outre à être informé tous les deux mois de la formation « effective » des unités militaires et de police, qu'il s'agisse de celles de la MISMA ou de celles des forces maliennes, de l'état de préparation opérationnelle de la Mission et de l'efficacité de sa chaîne de commandement.

Le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général « de confirmer à l'avance que l'offensive prévue est à sa satisfaction ».

Il est enfin demandé aux États Membres, y compris à ceux de la région du Sahel, « de fournir des contingents à la MISMA pour lui donner les moyens de s'acquitter de son mandat et [...] un appui coordonné, notamment sous la forme de formations militaires, de fourniture de matériel, de renseignement, d'appui logistique ».

Lors d'une réunion au Conseil de sécurité le 5 décembre dernier, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, avait indiqué qu'« une intervention militaire mûrement réfléchie et bien exécutée dans le nord ne devrait être lancée qu'en derniers recours contre des éléments terroristes et criminels et les activités de stabilisation dans les zones reconquises faire l'objet d'une planification. » Une telle intervention doit constituer un aiguillon pour le processus politique, qui doit rester la priorité au Mali, avait-il insisté.

La Commission d'enquête sur la Syrie confirme l'aggravation d'un conflit de plus en plus sectaire



Le Président de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Syrie, Paulo Sergio Pinheiro, et Karen Koning AbuZayd, qui en est membre. ONU
Photo/Jean-Marc Ferré

20 décembre - La Commission internationale indépendante d'enquête sur la Syrie a publié jeudi sa dernière mise à jour périodique, qui couvre la période allant du 28 septembre au 16 décembre 2012. Ses conclusions sont alarmantes et soulignent notamment le caractère de plus en plus sectaire de ce conflit, entré dans son 21ème mois.

Cette mise à jour de dix pages – la dernière en date d'une série de rapports et de mises à jour produites par la Commission depuis le début de son travail en août 2011 – dresse un sombre tableau du conflit dévastateur et des violations persistantes des droits de l'homme et du droit humanitaire dans ce pays du Moyen-Orient.

Elle fait état de « violences incessantes » qui ont fait « plusieurs milliers de morts et de blessés » et met également l'accent sur les détentions arbitraires et les disparitions, les déplacements massifs et les destructions matérielles à grande échelle qui se déroulent en Syrie. Elle décrit aussi la façon dont les sites du patrimoine mondial ont été endommagés ou détruits, tout comme des quartiers entiers de plusieurs des grandes villes du pays.

« Les civils continuent de payer un lourd tribut au conflit, les lignes de front entre forces gouvernementales et opposition armée s'enfonçant de plus en plus profondément dans les zones urbaines », relève la Commission.

Formée de Paulo Sergio Pinheiro, qui en est le Président, de Karen AbuZayd, de Carla del Ponte et de Vitit Muntarhorn, la Commission a été mandatée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour enquêter sur toutes les violations du droit international relatif aux droits de l'homme perpétrées en Syrie. La Commission a également reçu pour tâche d'enquêter sur toutes les allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, son mandat ayant été récemment élargi aux « enquêtes sur tous les massacres ».

Bien que le gouvernement syrien n'ait toujours pas autorisé la Commission à conduire des enquêtes sur son sol, les commissaires et leur personnel ont réussi à interviewer plus de 1.200 témoins et victimes, dont une centaine au cours de la période couverte par cette dernière mise à jour.

La Commission conclut à la nature de plus en plus sectaire du conflit : les forces gouvernementales et les milices qui les soutiennent attaquent des civils sunnites tandis que des rapports font état de groupes armés antigouvernementaux s'en

prenant à des alaouites et à d'autres communautés minoritaires progouvernementales, dont des catholiques, Arméniens orthodoxes et druzes.

D'autres communautés minoritaires, notamment des chrétiens, des Kurdes et des Turkmènes, ont également été prises au piège du conflit et, dans certains cas, contraints de prendre les armes pour se défendre ou de prendre parti.

La présence de combattants étrangers, dont certains liés à des groupes extrémistes et la radicalisation de certains des combattants syriens anti-gouvernementaux sont également mises en exergue par la Commission.

Déjà très importants, les nombres de réfugiés et de déplacés internes devraient encore augmenter au cours des prochains mois, si la tendance actuelle du conflit se poursuit. Le début de l'hiver présente des risques tant pour les déplacés que pour les habitants de nombre de villes et villages dévastés de Syrie, qui vivent dans des conditions « effroyables ».

En dépit des progrès accomplis, d'importants défis de consolidation de la paix restent à relever – Ban



Le Secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon, au Conseil de sécurité. Photo: ONU/Ryan Brown.

20 décembre - S'il s'est félicité des progrès accomplis jusqu'à présent, le Secrétaire général a estimé jeudi devant le Conseil de sécurité que les défis demeurent dans le domaine de la consolidation de la paix, comme en témoigne le retour de conflits dans un certain nombre de pays.

« En dépit des progrès accomplis en matière de consolidation de la paix, il reste d'importants défis à relever », a déclaré Ban Ki-moon. « De nombreux pays continuent de faire l'expérience de l'instabilité des années après la fin des conflits armés, avec de véritables explosions de violence. 90% des conflits survenus entre 2000 et 2009 ont éclaté dans des pays qui avaient connu auparavant des épisodes de guerre civile », a-t-il relevé.

Les raisons d'un tel retour en arrière varient d'une situation à l'autre, mais M. Ban a estimé que le dénominateur commun était le manque de confiance – notamment entre l'État et la société.

La clef de voûte de l'architecture internationale est la Commission de consolidation de la paix, établie en 2006 pour aider les pays sortant d'un conflit en leur faisant des recommandations ciblées et en encourageant ses partenaires à mieux aligner leurs politiques sur les stratégies et priorités nationales. Les six pays actuellement inscrits à son ordre du jour sont le Burundi, la Sierra Leone, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria et la République centrafricaine.

Car, comme l'a réaffirmé le Conseil dans une déclaration présidentielle lue par son Président pour le mois de décembre, Mohammed Loulichki, « l'appropriation et la responsabilité nationales sont cruciales pour l'instauration d'une paix durable » et « c'est aux autorités nationales qu'il incombe au premier chef d'arrêter leurs propres priorités et stratégies de consolidation de la paix au lendemain de tout conflit ».

Dans son rapport en date de 2009, le Secrétaire général rappelle que les deux premières années post-conflit comme sont une occasion à saisir pour redoubler d'efforts en vue d'une paix durable. Dans ce cadre, il avait proposé un plan d'action pour améliorer la réponse du système des Nations unies au cours de cette période.

« Les Nations Unies ont fait des progrès importants dans l'avancement de ce plan d'action », s'est-il félicité, en indiquant que les missions des Nations Unies et les équipes de pays avaient renforcé leur coopération. « Le système des Nations Unies est devenu plus souple dans le déploiement d'experts, de haut responsables et de personnel sur le terrain », s'est encore réjoui le Secrétaire général, en citant aussi le renforcement des partenariats, notamment avec la Banque mondiale et les organisations régionales.

Grâce à ces efforts, a poursuivi Ban Ki-moon, la réponse onusienne aux défis immédiats se posant après la fin d'un conflit a été plus « cohérente, rapide et efficace », même si les résultats étaient plus mitigés en ce qui concerne la participation accrue des femmes aux efforts de consolidation de la paix.

Pour le Secrétaire général, trois facteurs clefs permettraient de faire pièce à un tel retour : l'inclusivité, la consolidation des institutions et un appui international robuste.

M. Ban Ki-moon a commencé par indiquer que des approches inclusives pour la consolidation de la paix avaient pour objectif de convaincre toutes les parties qu'elles ont intérêt à régler leurs différends au moyen du dialogue. « Axées sur le respect de l'état de droit, de telles approches permettent également de diminuer le niveau de corruption et d'améliorer la transparence », a-t-il fait remarquer, en faisant référence à l'appui fourni par les Nations Unies à la transition au Yémen.

Le Secrétaire général a ensuite affirmé que la communauté internationale devrait équilibrer son soutien à long terme aux institutions tout en s'assurant que les populations touchent rapidement les dividendes du retour de la stabilité. « Il y a un besoin vital de se concentrer précocement sur la restauration des capacités administratives essentielles et la fourniture de services sociaux », a-t-il précisé.

Soulignant enfin l'importance cruciale du renforcement de l'état de droit, comme l'a reconnu également l'Assemblée générale, en adoptant le 24 septembre dernier, la Déclaration de haut niveau à ce sujet, M. Ban a rappelé que la Conférence Rio+20 avait reconnu en juin que l'état de droit et la bonne gouvernance étaient déterminants pour parvenir à réaliser un développement durable. « L'agenda pour le développement au-delà de 2015 pourrait être l'occasion de pousser cette reconnaissance encore plus loin », a suggéré le Secrétaire général.

Prévenant que les tâches de consolidation de la paix pouvaient « s'étendre sur une génération », M. Ban a souligné qu'elles exigeaient un ferme soutien international politique et financier. Un tel soutien, a-t-il insisté, appelle des responsabilités réciproques à long terme et un partenariat plus équilibré entre donateurs et gouvernements récipiendaires, a-t-il précisé.

« Les pactes de transition peuvent fournir la base d'une confiance renouvelée et des partenariats approfondis entre les pays émergeant d'une situation de conflit et la communauté internationale », a-t-il assuré, en encourageant les États Membres à appuyer leur utilisation. Le Secrétaire général a indiqué, avant de conclure, que de tels pactes avaient tendance à encourager les partenaires de développement à prendre des risques. Le Fonds pour la consolidation de la paix pourrait contribuer à réduire de tels risques, a-t-il ajouté.

Kenya : le HCR préoccupé par de récents incidents sécuritaires meurtriers visant des réfugiés



Vue aérienne du complexe de Dadaab, le plus vaste camp de réfugiés au monde, situé dans le nord-est du Kenya. Photo: Bannan/IOM/UNHCR

20 décembre - Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a condamné jeudi les attaques récentes perpétrées au Kenya, qui ont fait plusieurs victimes, y compris parmi des réfugiés.

Alors que de récentes déclarations publiques lient ces incidents sécuritaires à la présence de réfugiés dans le pays, le HCR lance une mise en garde contre la stigmatisation envers ces derniers et tous les demandeurs d'asile.

L'agence prend également note de la récente décision du gouvernement kényan de mettre fin à l'accueil et à l'enregistrement des demandeurs d'asile à Nairobi et dans d'autres villes, ainsi que de transférer ces activités vers les camps de réfugiés à Dadaab et à Kakuma. Le HCR comprend également que les réfugiés enregistrés seront autorisés à rester uniquement dans la localité où ils se sont établis.

Tout en rendant hommage à l'engagement de longue date du Kenya envers les réfugiés, le HCR exhorte cependant son gouvernement à continuer de respecter les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile se trouvant sur son sol.

Le Haut Commissariat continuera d'appuyer les autorités kényanes afin de garantir aux demandeurs d'asile un accès aux procédures de réception et d'enregistrement, ainsi qu'à d'autres services, et de répondre à leurs besoins en termes d'assistance et de protection. Il compte sur les autorités pour veiller à que les mesures prises restent conformes aux normes internationales.

Le Kenya est signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de la Convention de l'Organisation de

l'unité africaine de 1969 relative aux réfugiés. Ce pays fournit généreusement un havre de paix à des réfugiés depuis des décennies. Actuellement, le Kenya accueille près de 630.000 réfugiés, dont plus de 500.000 originaires de la Somalie voisine.

Les femmes centrafricaines, victimes d'un conflit «oublié», s'alarme la Représentante spéciale Bangura



20 décembre -

De retour d'une visite en République centrafricaine, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, a dressé un sombre tableau de la situation des femmes de ce pays, victimes d'un « conflit oublié ».

La Représentante spéciale sur la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits, Zainab Hawa Bangura. Photo: ONU/Jean-Marc Ferré

Au cours d'une visite qui s'est déroulée du 5 au 13 décembre, Bangura a rencontré le Président centrafricain, François Bozizé, des représentantes d'organisations de femmes, des responsables des forces de sécurité, ainsi que des donateurs internationaux. À cette occasion, a-t-elle affirmé, elle a pu identifier les facteurs à l'origine des violences sexuelles en République centrafricaine, au premier rang desquels l'impunité.

« L'État centrafricain n'est pas en mesure de contrôler son territoire, ouvrant ainsi la voie aux exactions des groupes armés qui disposent des femmes comme des pillards disposeraient de ressources naturelles », a dénoncé Mme Bangura. Ces groupes armés, dont l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), font régner la terreur dans certaines régions et forcent des villageois à vivre en autarcie dans les strictes limites de leur village, s'est-elle émue. À ces mercenaires rebelles, viennent s'ajouter les troupes tchadiennes pourtant venues aider le gouvernement centrafricain.

La Représentante spéciale a en effet rappelé que la République centrafricaine, en proie à un conflit armé depuis plusieurs décennies, était entourée de pays instables tels que la République démocratique du Congo (RDC), le Tchad et le Soudan. « Elle a besoin de l'assistance de la communauté internationale pour faire face à un dangereux voisinage », a plaidé la Représentante spéciale.

L'impunité dont jouissent les auteurs de violences sexuelles est également la résultante d'une absence de volonté politique de lancer des poursuites judiciaires, a-t-elle dénoncé, rejetant l'argument selon lequel il serait très difficile d'identifier l'appartenance des agresseurs à tel ou tel groupe armé. Les femmes centrafricaines connaissent le modus operandi de leurs agresseurs et leurs descriptions permettent d'évaluer le niveau de professionnalisme et de discipline et en conséquence, l'identité du groupe.

Rompant quelque peu avec le langage diplomatique de rigueur dans le cadre de missions officielles comme la sienne, Mme Bangura a affirmé avoir « menacé » le gouvernement central ainsi que les groupes armés de mesures de rétorsion diplomatique s'ils s'avéraient incapables d'agir. « Je n'hésiterais pas à faire en sorte qu'ils soient accusés nommément et pointés du doigt par le Conseil de sécurité », a-t-elle prévenu.

Par ailleurs, le dénuement des infrastructures et des services de santé est apparu à Mme Bangura comme présentant un caractère d'urgence criante. Dans certaines zones du pays, il n'y a qu'un seul médecin pour 80.000 patients. Les victimes d'agressions sexuelles n'ont personne vers qui se tourner. Il faut, a-t-elle plaidé, venir en aide à ce pays et à ses femmes, notamment par l'inclusion de la dimension « genre » dans le cadre d'un processus de désarmement mis en œuvre avec beaucoup de difficultés.

L'assistance doit être rapide et efficace et passer par un encouragement des parties en présence à reprendre le dialogue afin de mettre fin à ce « conflit oublié ». L'État centrafricain doit redevenir maître de son destin et ne plus être dépendant du rôle encore essentiel des troupes tchadiennes. Pour ce faire, a-t-elle estimé, le Bangui doit professionnaliser son armée pour ne plus craindre de coup d'État.

La Représentante spéciale a en conclusion les efforts déployés par les Nations Unies pour favoriser l'émergence d'un

commandement civil, se montrant optimiste quant aux suites qui seront données à sa visite. « Je suis convaincue que lorsque le Secrétaire général connaîtra en détail la situation, il agira sans tarder, avec force et détermination. »

Le Représentant spécial pour l'Afghanistan estime que la situation dans le pays s'est améliorée



Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Ján Kubiš, informe le Conseil de sécurité des récents développements dans le pays. Photo: ONU/Evan Schneider

20 décembre - « L'Afghanistan que je connais depuis près d'un an est différent de celui que les médias ont tendance à décrire », a affirmé jeudi le Représentant spécial du Secrétaire général pour ce pays.

Telle est la thèse qu'a vigoureusement défendue Ján Kubiš devant le Conseil de sécurité, auquel il a présenté les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) au cours des trois derniers mois.

encore une décennie », s'est-il réjoui.

« Certes, il y a des problèmes et même des tragédies, mais l'Afghanistan est beaucoup plus que cela », a-t-il expliqué. « En parcourant les 22 provinces que compte le pays, j'ai vu des enfants, garçons et filles, prendre le chemin de l'école, ce qui était inconcevable il y a

« J'ai également vu des villes et villages bourdonnant d'activités, ainsi que l'émergence d'institutions gouvernementales compétentes que dirigent des Afghans désireux de prendre leur destin en mains », a assuré le Représentant spécial.

Selon lui, l'Afghanistan a surtout besoin d'un accord de réconciliation nationale et de rétablir la paix sur l'ensemble de son territoire, ce que la revitalisation du Haut Conseil de la paix ne peut qu'encourager. Dans ce contexte, la MANUA est disposée à faciliter le dialogue le plus large possible entre les différentes parties prenantes, a-t-il assuré.

« Toute transition est, par définition, une période délicate », a rappelé le Représentant spécial, pour qui une gouvernance saine et représentative est au centre de la notion même de transition. Le Représentant spécial a par ailleurs reconnu que la population civile payait un lourd tribut au conflit, notamment à cause des attentats aveugles.

Dans son rapport récent consacré à la situation en Afghanistan, le Secrétaire général Ban Ki-moon qualifie ce tribut d'« inacceptable ». Les insurgés terrorisent délibérément la population pour élargir leur influence et leur contrôle, en prenant pour cibles ceux qui n'acceptent pas leur autorité et leurs idées, dénonce-t-il, tandis que la persécution des civils bafoue aussi bien les préceptes religieux que le droit international.

Journée de la solidarité humaine: Ban lance un appel à l'unité pour réaliser à temps les OMD



Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon. Photo: ONU/Eskinder Debebe

20 décembre - À l'occasion de la Journée internationale de la solidarité humaine, le Secrétaire général de l'ONU a lancé un appel à l'unité dans le cadre des efforts à réaliser les objectifs que l'humanité s'est fixés.

« J'appelle tous les citoyens du monde à s'unir comme une seule et grande famille pour nous aider à promouvoir la solidarité et à atteindre nos objectifs communs », a déclaré Ban Ki-moon dans un message qu'il a adressé pour marquer cette Journée, observée le 20 décembre depuis que l'Assemblée générale l'a décidé en 2006.

« Cette année, [...] nous traversons une période de transition inédite. Les peuples du monde exigent une plus grande liberté politique, la transparence et l'égalité. Les pays deviennent de plus en plus interdépendants sur les plans économique, social et environnemental. Compte tenu de ces réalités, comment pouvons-nous élaborer les meilleures solutions qui nous permettront de bâtir un avenir sûr, durable et prospère? », s'est-il interrogé le Secrétaire général.

Selon lui, la solidarité est d'une importance vitale pour résoudre les problèmes qui surgissent dans un monde où tout se tient. M. Ban a voulu voir dans la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), en juin 2012, un « acte de solidarité » exemplaire. Les gouvernements, la société civile et les dirigeants de grandes entreprises se sont rassemblés et ont décidé de promouvoir un avenir durable aux niveaux économique, social et environnemental, a-t-il expliqué.

Malgré les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le patron de l'ONU a souligné la nécessité de redoubler d'efforts avant la date butoir de 2015, alors que la communauté internationale est en train de poser les fondements du programme de l'après-2015.

« Cette entreprise vise à faire appel à une large participation, en sollicitant les avis des spécialistes du développement et des simples citoyens dans le monde entier », offrant une autre opportunité de faire preuve de solidarité.

Dans la Déclaration du Millénaire, adoptée en 2000, la solidarité est identifiée comme l'une des valeurs fondamentales pour les relations internationales au 21^{ème} siècle. En effet, ceux qui souffrent le plus ou qui sont particulièrement défavorisés méritent une aide des plus privilégiés. Par conséquent, dans le contexte de la mondialisation et face au défi de l'accroissement des inégalités, le renforcement de la solidarité internationale est indispensable, estime l'ONU.